

Rencontre avec les Inspecteurs généraux d'Histoire-Géographie

(François Louveaux, Doyen d'Histoire-Géographie, Alain Bergounioux, IG Histoire)

Présents : Lucien Bély (AHMUF), Véronique Gazeau (SHMESP), Antonio Gonzales (SOPHAU), Michel Leymarie (AHCESR)

La rencontre a eu lieu le 11 février à l'IG et débute à 10h.

D'emblée nous tenons à souligner les inquiétudes du monde universitaire sur la nature et les contenus de la nouvelle formule du CAPES au sein du MASTER MEEF.

François Louveaux, doyen du groupe Histoire-Géographie de l'inspection générale depuis le 1/1/2013, géographe, commence son propos en soulignant qu'il existe de nombreux malentendus quant à la réalité de cette réforme. En effet, le vocabulaire de la « maquette générique » obéit à la nécessité de rendre compte des différences entre les différentes formations et donc les différents concours de l'enseignement primaire, des collèges et lycées d'enseignement général et technique.

Si les maquettes sont « préparées » au sein de l'Inspection Générale (désormais désignée par IG), c'est la DGRH qui valide leur conformité et rédigera après accord des deux ministres les textes définitifs. L'IG a tenu à préserver une cohérence disciplinaire qui pouvait être contestée.

Si les maquettes, dans leurs contenus, doivent intégrer les référentiels, l'IG a milité pour que le disciplinaire soit au cœur de la formation de M1 et dans le cadre du M2, mais c'est à l'échelle des ESPE que devra être menée la discussion sur la place, le poids et les contenus des modules de didactique et de pédagogie. Il va de soi que l'on ne peut dissocier discipline et approche didactico-pédagogique. Nous avons cependant fait part de notre inquiétude quant à la possibilité réelle de voir les universitaires « disciplinaires » associés à la mise en œuvre des maquettes. D'ores et déjà, dans certaines universités, les collègues sont écartés des discussions et des constructions des maquettes. L'IG rappelle qu' :

- il y aura une ESPE par académie, à l'exception de quelques cas spécifiques
- les projets devront impérativement associer universités dont UFR, IUFM, Rectorat, Etablissements scolaires... Les ESPE ne seront pas un système « universitaro-universitaire ». Le Recteur devra veiller à la bonne mise en œuvre des maquettes selon un canevas qui sera national mais décliné localement. D'ailleurs la DGESCO mettra en place un réseau de « professeurs-formateurs » pour que les collègues du Secondaire soient associés à la formation des futurs enseignants lors de leur stage en situation. La DGESIP construira la trame des maquettes qui seront donc déclinées selon les disciplines et qui ne seront validées pour une contractualisation que si tous les acteurs apparaissent. L'IG n'intervient que sur les propositions de la maquette générique.

Pour l'IG, la maîtrise des disciplines est indispensable, car c'est bien là la « première qualité » de l'enseignant. L'accent est mis sur le lien entre le disciplinaire et le didactique.

Le Recteur est l' « instructeur opérationnel », mais l'accréditation des ESPE sera double : délivrée conjointement par le MESR et le MEN, elle a pour objectif de mettre en œuvre les synergies entre les

différents acteurs et devra donc veiller à ce que chaque « admissible » puisse avoir accès à un stage dans le cadre du M2.

Sur la question des Emplois d'avenir, il y a une déclinaison académique des places disponibles en fonction des besoins disciplinaires. Il n'y aura donc pas un système unique et figé.

Sur le concours.

Le concours doit tester ce qui est acquis en M1. Le programme d'histoire géographie du CAPES qui comporte dans la première maquette proposée 3 questions en Histoire et en Géographie. Chaque jury, de l'Agrégation comme du CAPES, établit le programme des questions mises au concours en Histoire. Les deux jurys peuvent travailler en concertation pour envisager des programmes selon un système du type « poupées russes », c'est-à-dire des questions larges au CAPES et des questions plus pointues à l'Agrégation. Les deux jurys doivent discuter, car les questions aux concours et leurs contenus dépendront toujours des jurys. Il n'y a pas de volonté de modifier cela de la part de l'IG.

Pour le CAPES, dont la première session se tiendra en mars 2014,

- l'écrit se déclinera donc sur la base de deux épreuves tirées au sort par le jury. Il y aura de l'Histoire et de la Géographie. Si l'Histoire est tirée au sort pour la « dissertation », l'étude documentaire portera sur la Géographie et inversement si le tirage au sort donne la Géographie en dissertation. Il faut donc préparer les deux programmes (Histoire et Géographie) à parité.
- A l'oral, il y aura une leçon avec un questionnement sur les choix opérés par le candidat. Il s'agit, dans le cadre de la démonstration disciplinaire, d'expliquer pourquoi on a choisi des documents et comment on pense que l'on pourrait les utiliser au sein d'une classe. Les pièces du dossier seront fournies par le jury.
- « Il est hors de question de demander aux candidats de raisonner comme des professeurs en poste depuis des années voire des décennies. » La seconde épreuve orale portera sur un dossier documentaire dont le socle devra être disciplinaire. Il s'agit en fait d'une nouvelle épreuve avec une mise en perspective des connaissances disciplinaires. Les enseignements « cognitifs » seront assurés dans le Master en M1 ou en M2, mais ne feront pas partie du concours.
- En M2, le candidat ayant réussi les épreuves écrites devient fonctionnaire stagiaire dans son académie de manière privilégiée, ce qui soulève des interrogations de notre part sur le ratio entre reçus aux concours et postes affectables dans lesdites académies. Cette interrogation est également celle de l'IG qui a fait remonter la question auprès du Ministre de l'Education nationale. Le candidat admis aux concours du CAPES ne sera titularisé que s'il obtient le concours et le Master MEEF. Dans le cadre du M2, le stagiaire aura un double tutorat (universitaire et pédagogique). Le tutorat pédagogique sera assuré par un collègue du secondaire qui aura la fonction de « professeur-tuteur ». Le stage sera validé en M2, mais on ne connaît pas encore son poids réel puisque nous ne connaissons pas le nombre d'ECTS qui lui seront affectés.
- Il est souhaitable que la certification en langue et en informatique soit obtenue au niveau L.

Nous soulignons notre inquiétude quant à la dissociation de la recherche et de la formation. Si le choix d'un Master MEEF conduit vers l'enseignement, l'IG comme le MESR ont entendu l'inquiétude des universitaires quant à la désertion annoncée pour la recherche dans les disciplines possédant un CAPES et une Agrégation. Une annonce du MESR est attendue sur les liens entre recherche et enseignement.

La rencontre se termine à 12h sur une position rassurante de l'IG qui souligne que si des « toilettages » sont en cours, notamment sur les questions de vocabulaire, puisqu'il faut englober les différentes composantes de l'enseignement, de la formation initiale et continue, l'esprit est celui qui transparait à travers ces notes. On nous encourage à être présents dans les discussions, à veiller à la part du disciplinaire également dans la formation didactique et pédagogique et à devenir des acteurs de la formation à tous les niveaux.